



Avenue Verte London – Paris

Itinéraire provisoire





Avenue Verte London – Paris

Généralités



Itinéraire cyclable
reliant Londres à Paris
sur près de 500 km
et traversant la Manche entre
Dieppe et NewHaven

LONDON AVENUE VERTE PARIS



Membres :

Départements et Régions traversés par l'itinéraire

Mairie de Paris



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL

*



Yvelines
Conseil général

val
d'oise
le département



DEPARTEMENT DE
L'EURE



île de France





Avenue Verte London – Paris

Itinéraire

Constat concernant l'itinéraire au moment de la création de l'Association :

Infrastructure incomplète entre Londres et Paris (engagement de 80 % en site propre)

=> difficulté à assurer la promotion et le développement de cet itinéraire

AVENUE VERTE "LONDON - PARIS"
Itinéraire Définitif - Réalisé





Contraintes :

Jeux Olympiques de Londres en 2012
avec l'objectif affiché de relier
les 2 capitales pour l'événement

et impossibilité de réaliser toute
l'infrastructure manquante

Nécessité de mettre en œuvre
un jalonnement provisoire afin
de relier les différents
aménagement déjà réalisés
dans les différents départements

Recherche d'un tracé

+

Définition d'une signalisation
directionnelle adaptée

Recherche d'un tracé

Itinéraire provisoire mais répondant
principalement à 3 objectifs :

- itinéraire continu
- tracé peu éloigné de l'itinéraire
définitif
- itinéraire sécurisé

(site partagé sur voirie à faible trafic + signalisation de Police adaptée)

AVEUE VERTE "LONDON - PARIS"
Itinéraire Définitif - Réalisé et Provisoire







A21 + M9 panneau "TRAVERSEE DE CYCLISTES"



A14 + panneau M9 "PRESENCE DE CYCLISTES"



C50 + panneau M9 "MODEREZ VOTRE VITESSE"

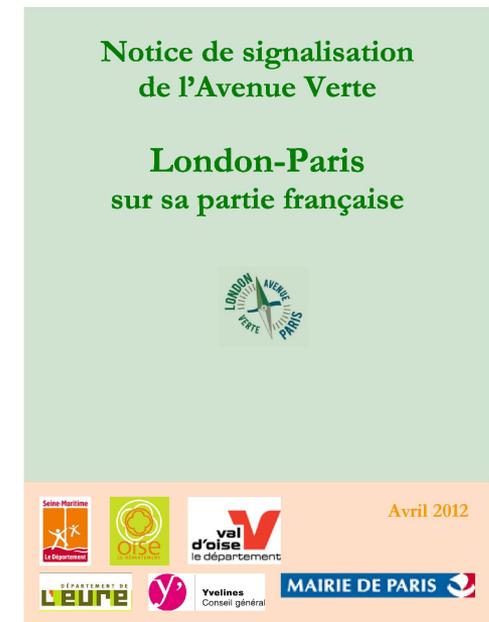


C50 + panneau M9 "PARTAGEONS LA ROUTE"



Jalonnement de l'itinéraire provisoire

Intégré dans le « Schéma Directeur de Signalisation » du London-Paris



Recommandations CERTU :
Les panneaux routiers de
signalisation temporaire
de type KD (21b, 22b, 43b ou 43d)
assurent le jalonnement temporaire.



Pour un itinéraire cyclable, il suffira de remplacer le pictogramme voiture ou camion, par le pictogramme cycliste (symbole SC2, en noir).

Les panneaux de type « K Dv » sont
en lettrage noir sur fond jaune
(RAL 1021).



La signalisation de déviation doit être assurée dans les deux sens, de façon continue, jusqu'au retour sur l'itinéraire normal.







Aux extrémités de l'itinéraire définitif sera ainsi mis en place un panneau d'information de ce type :





Exemple d'aménagement : mise en place d'un contre-sens cyclable







Merci de votre attention